

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Préfet,
Secrétaire général*

Paris, le 12 NOV. 2014

Réf. :

Monsieur le Préfet,

La question de la cohésion sociale est aujourd'hui un enjeu majeur de la société française. Dans la tradition française, l'Etat a toujours été garant du vivre ensemble. L'attente reste forte pour nos concitoyens que l'Etat conserve ce rôle en dernier ressort.

Depuis la première décentralisation de 1983 et les transferts de 2004, la création de nombreuses agences et la RGPP ont affecté la capacité du préfet d'assurer et de garantir la cohésion sociale dans les territoires.

Le Gouvernement a engagé un nouvel acte de décentralisation, qui va profondément modifier le rôle et les missions de l'Etat dans les territoires. Le ministère de l'intérieur sera en première ligne dans la conception et la mise en œuvre de cette réforme.

Dans ce cadre, le pilotage des politiques sociales par les préfets ne saurait se résumer à la somme d'interventions sectorielles. Outre qu'elles mobilisent toujours plus de moyens budgétaires, elles manquent de vision de moyen et long terme. C'est bien sûr le cas des politiques d'hébergement d'urgence de droit commun ou des demandeurs d'asile, mais aussi de la gestion du DALO et du concours de la force publique en cas d'expulsions locatives, alors que pas moins de 2 milliards d'euros y sont consacrés.

Par ailleurs, ces politiques de lutte contre l'exclusion ne peuvent se mener sans articulation avec les autres politiques sociales conduites par les collectivités locales, notamment en matière d'insertion, et d'accès à l'emploi. Les travaux préparatoires à la conférence de lutte contre l'exclusion et pour l'inclusion sociale de 2012 ont clairement montré les besoins de gouvernance de ces politiques dans les territoires.

*Monsieur Alain REGNIER
Préfet hors cadre*

Il convient enfin, pour l'ensemble de ces politiques, de porter une attention spécifique aux personnes dont la précarité est aggravée par des discriminations, qui peuvent être multiples (sexe, race, origine...). Vous veillerez à la prise en compte systématique de la condition des femmes, population particulièrement fragile, qui souvent cumulent charges de famille, isolement, difficultés d'accès à l'emploi, exposition aux violences.

Compte-tenu de votre expérience, je souhaite que vous établissiez un diagnostic de la situation actuelle à la veille de décisions importantes du Gouvernement sur l'évolution des missions de l'Etat. A partir de ce diagnostic, vous proposerez les différents scénarii que le ministère de l'intérieur peut porter dans les discussions interministérielles.

Pour cette mission, vous veillerez à recueillir l'avis et les attentes des préfets et des services de l'Etat mais aussi des autres acteurs publics, des associations et de représentants de la société civile.

Vous travaillerez sous mon autorité et vous pourrez faire appel à l'appui de la DMAT pour la conduite de votre mission.

Vous me remettrez pour la fin de l'année une note de cadrage sur vos premiers constats et vos premières propositions.



Michel LALANDE
